EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212201784-20251124-2025756-DE

Séance du 24 novembre 2025
Délibération n° 2025-7-56

Délibération : ARBRE DE NOEL 2025

Date de la convocation : 17 novembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 0 - Votes : 14

L'an deux mil vingt cinq
Le lundi vingt-quatre novembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROPERS Daniel, Maire.
Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE TREUST Nathalie, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, CLECH Marie, LE MERRER Aurélia.

Etait absent et excusé : LE ROY Renaud.

Secrétaire de Séance : LE TREUST Nathalie.

ARBRE DE NOEL 2025

Lors de la séance du 28 octobre 1992, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait décidé d'instaurer un arbre de Noël pour les enfants du personnel communal. Les élus avaient décidé que les crédits concernant cette manifestation seraient votés chaque année.

Une somme de 1 500 €uros a été votée pour l'année 2024, comme les années précédentes, et il est proposé de renouveler l'achat de cadeaux pour le personnel chez les commerçants pléhédelais en 2025, sous la forme de bons d'achat de 30 €uros chez les commerçants pléhédelais en bons de 10 € pour le personnel, d'un bon d'achat de 30 € chez les jouets Sajou de Paimpol pour les enfants du personnel scolarisés à l'école primaire et d'un bon d'achat de 15 € à la librairie Le Renard pour les enfants collégiens. Les bénévoles de la bibliothèque se verront offrir une boîte de chocolat et une bouteille de vin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir la somme de 1500 € pour l'arbre de Noël 2025.

- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 623.

Le Maire,
Daniel ROPERS